

3; place de Lattre de Tassigny 68000 Colmar Téléphone : 0972857805 - Courriel : secretariat.sroalformation@orange.fr

auprès du Préfet de la région Alsace

FORMATION SROAL Formation SAS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 68 02368 68

2021-02 Prise en charge pluridisciplinaire autour de l'enfant sourd

FORMATION DE : Myriam LAGACHE, Orthophoniste

Hôtel DIANA, 14, rue Ste Odile 67120 MOLSHEIM

Le 12/02/2021 de 09:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:30

Le 13/02/2021 de 09:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:30

Ce programme permet de valider un DPC en 2021, mais il est également possible de suivre la formation en modalité non DPC.

CADRE DE LA FORMATION

<u>Type de programme</u> :

Formation continue

Orientation(s):

Orientation n°216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ; :

Méthode(s):

Tout d'abord, le dépistage à la maternité et le diagnostic seront présentés. Pour comprendre les types et degrés de surdités des vidéos de cas cliniques seront diffusés. L'intérêt d'une PEC précoce en équipe pluridisciplinaire autour de l'enfant sourd sera également expliqué. Les stagiaires auront la possibilité de découvrir les différentes réhabilitations auditives. Une vidéo présentant une RCP implant cochléaire avec les différents professionnels concernés par le protocole d'implant cochléaire terminera la matinée.

Un rappel au sujet des tests et questionnaires à soumettre aux familles au cours du bilan orthophonique chez l'enfant sourd (0- 3 ans) sera donné.

Le déroulement du suivi orthophonique suivant le degré de surdité (surdité sévère, profonde et moyenne) chez le tout- petit sera théoriquement exposé puis, illustré par des situations cliniques.

Objectifs pédagogiques de la formation :



3; place de Lattre de Tassigny 68000 Colmar Téléphone : 0972857805 - Courriel : secretariat.sroalformation@orange.fr

auprès du Préfet de la région Alsace

FORMATION SROAL Formation SAS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 68 02368 68

- 1. Prendre en charge le plus précocement possible la surdité de l'enfant de façon coordonnée et multidisciplinaire en lien avec les parents.
- 2. Connaître les conséquences de la surdité sur le développement de l'enfant
- 3. Mettre en place une éducation précoce en orthophonie prolongée et adaptée à chaque cas
- 4. Connaître le matériel orthophonique d'évaluation, de rééducation et de prévention
- 5. Connaitre les dispositifs de réhabilitation de la surdité (aspect, maniement, utilisation)
- 6. Savoir discuter en équipe multidisciplinaire des objectifs de la prise en charge de la surdité de l'enfant à travers des cas cliniques argumentés et filmés.

Objectifs portant sur l'analyse des pratiques :

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :

La formation sera active et interactive pour permettre aux participants de connaître et de comprendre l'intervention de l'orthophoniste en équipe pluridisciplinaire autour du jeune enfant sourd (0- 3 ans).

L'orthophoniste fournira des apports théoriques en lien avec les dernières recommandations (HAS 2009). Ses propos seront illustrés par des lectures de témoignages de patients et présentations de situations vécues en cabinet libéral.

Le matériel sera explicité et les orthophonistes pourront réactualiser les savoirs- faire afin d'étayer leur pratique orthophonique.

Un animateur, représentant de l'organisme de formation, sera présente durant la formation.

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

- Questionnaire d'évaluation des connaissances
- Questionnaire de satisfaction

A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

<u>Public concerné par l'action de formation</u> : Orthophoniste.

PROGRAMME DE LA FORMATION



Téléphone : 0972857805 - Courriel : secretariat.sroalformation@orange.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 68 02368 68

auprès du Préfet de la région Alsace

FORMATION SROAL Formation SAS

<u>1e jour - le 12/02/2021, 1ère ½ journée de 09:00 à 12:30 :</u>

• Rôle de l'équipe pluridisciplinaire autour de l'enfant sourd et de sa famille (0- 3 ans)

9h00 - 9h30 : accueil des participants- présentation des 2 journées- analyse des questionnaires envoyés

9h30- 10h: introduction

10h- 10h30 : dépistage à la maternité- diagnostic : types et degrés de surdités

10h30-10h45 : pause

10h45- 11h30 : PEC précoce autour de l'enfant sourd pour qui/ pourquoi/comment/ quand (HAS) 11h30- 12h30 : présentation de l'équipe ORL- psychologue- audio prothésiste- orthophoniste

Présentation de prothèses auditives

vidéo présentant réunion RCP implant cochléaire

<u>1e jour - le 12/02/2021, 2nde ½ journée de 14:00 à 17:30 :</u>

• Répercussions de la surdité sur le développement de l'enfant

14h00 - 14h45 : outils d'évaluation orthophonique à disposition pour l'enfant sourd 0- 3 ans

14h45 - 15h30 : comprendre la surdité moyenne 40 et 70 db (41-55/ 56-70)

15h 30 - 16h15 : impact de la surdité sévère et de la surdité profonde chez l'enfant

16h15-16h30: pause

16h30-17h00 : dossier MDPH/centre/ AVS/ micro HF/ plan de financement

présentation des sites et associations ressources pour les parents

17h00 - 17h30 : cas clinique : vidéos de bilans orthophoniques

2e jour - le 13/02/2021, 1ère ½ journée de 09:00 à 12:30 :

• Conséquences de la surdité chez l'enfant et sa famille

9h- 9h15 : accompagnement familial et éducation précoce

09h15-10h00 : axes thérapeutiques orthophonique pour l'enfant présentant une surdité moyenne 40 et 70 db

10h00- 10h30 : cas cliniques : vidéos

10h30 - 10h45 : pause

10h45- 11h30 : axes thérapeutiques orthophonique pour l'enfant présentant une surdité unilatérale

11h30-12h00 : cas cliniques : vidéos

12h00- 12h30: aides et moyens de communication pour l'enfant sourd et sa famille

2e jour - le 13/02/2021, 2nde ½ journée de 14:00 à 17:30 :

Suivi orthophonique autour de l'enfant sourd profond

14h00 – 14h45 : axes thérapeutiques orthophonique pour l'enfant présentant une surdité surdité sévère et profonde

14h45-15h15 : cas cliniques : vidéos

15h15- 15h30 : protocole et démarches pour l'enfant sourd candidat à l'implant cochléaire + présentation

d'implant cochléaire



3; place de Lattre de Tassigny 68000 Colmar Téléphone : 0972857805 - Courriel : secretariat.sroalformation@orange.fr

auprès du Préfet de la région Alsace

FORMATION SROAL Formation SAS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 68 02368 68

15h30-16h15 : axes thérapeutiques orthophonique pour l'enfant implanté

16h15-16h30: pause

16h30-17h15 : cas cliniques : vidéos

17h15- 17h30 Synthèse et bilan du programme DPC- Conclusion

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 14 heures.

Coût de la formation: 360,00 euros TTC.

Coût de la formation en modalité DPC : 420,00 euros TTC.

Participants: 30

Lieu(x) de la formation : Hôtel DIANA, 14, rue Ste Odile 67120 MOLSHEIM

Coût de la formation (salarié): 420,00 euros TTC.

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SROAL Formation SAS.

Les professionnels libéraux qui souhaitent valider leur DPC au titre de cette formation doivent également s'inscrire sur le site www.mondpc.fr. Ils seront guidés dans leurs démarches tout le long de leur inscription. Attention veillez à ne pas commettre d'erreur dans la saisie de votre courriel.

Pour accéder rapidement à cette formation, entrez à la rubrique Référence programme ANDPC et cliquez sur rechercher.

Professionnels salariés:

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2021.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC .

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SROAL Formation SAS, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

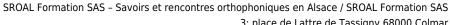
L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SROAL Formation SAS le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur gu'il devra signer et renvoyer à SROAL Formation SAS.

Professionnels libéraux :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2021.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC.





3; place de Lattre de Tassigny 68000 Colmar Téléphone : 0972857805 - Courriel : secretariat.sroalformation@orange.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 68 02368 68 auprès du Préfet de la région Alsace

FORMATION SROAL Formation SAS

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SROAL Formation SAS le coût de la formation. Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SROAL Formation SAS.